

## UTILISATIONS DES COOKIES

Fermer



En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de nos cookies afin de vous offrir une meilleure utilisation de ce site internet. Pour s'opposer à ce dépôt vous pouvez [cliquer ici](#).  
En savoir plus



**LEVALLOIS**  
SPORTING CLUB  
1983  
**SPORTING CLUB**

30.09.2021













Comme vous le savez, **à partir de demain jeudi 30 septembre 2021, les adolescents âgés de 12 ans et deux mois et plus devront présenter un pass sanitaire pour accéder à nos infrastructures sportives.**

La présentation de celui-ci est valable pour l'ensemble de nos activités sportives en **intérieur comme en extérieur.**

Le pass sanitaire consiste à présenter, au format numérique ou papier, une preuve sanitaire parmi les 3 suivantes :

[Retour](#)

- **L'attestation de vaccination**, à la condition de disposer d'un schéma vaccinal complet :
  - 7 jours après la 2<sup>e</sup> injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
  - 28 jours après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Janssen/Johnson & Johnson)
  - 7 jours après l'injection du vaccin chez les personnes ayant déjà eu le Covid-19 (1 seule injection)

- **La preuve d'un test négatif RT-PCR**, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 72h maximum.

- **Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement** du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

Un certificat médical attestant d'une contre-indication médicale à la vaccination peut être présenté à la place de ces 3 documents.

Nous comptons sur votre vigilance pour mettre à disposition de vos enfants l'un de ces documents et nous vous remercions par avance pour votre compréhension.